

Intervention de M. le Ministre Georges Mischo à la Réunion annuelle du Pool d'experts internationaux sur un sport sûr : Séminaire : « Protection de l'enfance dans le sport : pratiques tenant compte des traumatismes » ;

Strasbourg le 3 décembre 2024

Session d'ouverture 5 minutes

Madame la Directrice, Madame la chargée de mission, Chers panelistes-experts, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi d'abord d'exprimer mon réel plaisir d'être parmi vous au Conseil de l'Europe. Le Luxembourg, membre fondateur, préside actuellement le Comité des ministres de cette prestigieuse institution pilier de la défense des Droits humains, de la Démocratie et de l'État de Droit dont nous célébrons cette année le 75ième anniversaire. Les priorités de la présidence luxembourgeoise durant les prochains 6 mois sont « l'état de droit et démocratie », le « vivre-ensemble » et « la culture, le sport et le patrimoine » comme vecteurs de promotion des droits humains. Le sport est donc envisagé comme un outil afin de défendre et de valoriser les droits fondamentaux du Conseil de l'Europe. C'est dans ce contexte que nous organiserons, en février à Luxembourg, la clôture du projet All-In Plus conjoint entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe sur l'égalité des genres dans le sport et que j'ai tenu à participer aujourd'hui au séminaire du Pool d'experts sur un sport sûr. Par ailleurs, le Luxembourg a fait partie du groupe des 6 États membres à l'origine d'une récente Déclaration à l'occasion de la Journée pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

Le séminaire d'aujourd'hui est important à plus d'un titre car une approche globale mettant l'accent sur les traumatismes est essentielle afin de créer des environnements sportifs qui non seulement protègent les enfants mais qui favorise aussi la guérison, la résilience et leur bien-être à long terme. C'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur, car c'est une évidence mais la première découverte du sport se fait à l'enfance et à l'adolescence, c'est ce moment qui les incitera ou les dissuadera de continuer à être des citoyens actifs mais aussi impliqués dans la vie associative en général et des clubs sportifs en particulier.

Permettez-moi de brièvement mentionner quelques initiatives au Luxembourg.

Des campagnes de sensibilisation nationale existent comme la campagne sur l'égalité homme-femme dans le sport et le ministère des sports collabore avec le Kanner-Jugendtelefon qui est une ligne d'assistance pour les enfants et les adolescents et nous collaborons aussi avec d'autres organisations de soutien pour apporter une aide confidentielle aux mineurs victimes d'abus ou de harcèlement dans le sport. De manière générale notre loi de 2016 sur la protection des mineurs établit l'obligation de signaler tout soupçon d'abus et souligne la responsabilité des adultes dans la protection des enfants. Des programmes pour un sport plus inclusif sont également développés comme le projet Equality move que le ministère des Sports mène avec celui de l'Égalité des genres et de la Diversité visant à une tolérance zéro pour toutes les formes de discrimination, d'abus et de violence, qu'elles soient physiques ou mentales. Certaines organisations sportives luxembourgeoises, je pense à celle d'athlétisme, collaborent avec des psychologues pour offrir un soutien ciblé aux jeunes athlètes, en s'attaquant au stress, à l'épuisement professionnel et à d'autres sources potentielles de traumatisme.

Sur le modèle développé par d'autres pays nous travaillons actuellement à la mise en place d'une structure globale chargée de la protection de l'intégrité dans le sport qui sera le point d'entrée unique et central et qui aura notamment comme but de garantir la protection des

droits et de l'intégrité des sportifs. Ce safeguarding est entendu au sens large incluant toutes les catégories de violences interpersonnelles. Ceci sera un grand chantier car il ne suffit pas de décréter qu'on veut un sport sûr il faut s'en donner les moyens, une Agence dédiée sans les moyens, sans un soutien fort et une reconnaissance de tous et qui fonde ses actions sur des bases légales solides ne serait qu'une coquille vide.

Il existe également d'autres initiatives qui bien que ne ciblant pas spécifiquement le sport visent à garantir le bien-être des jeunes et un environnement sûr et inclusif : je songe à notre Plan national « Ensemble pour les droits de l'enfant » (Zesummer fir d'rechter vum Kand) et le pacte pour la jeunesse (Jugendpakt).

Au Luxembourg de nombreux chantiers sont ouverts. Des programmes de formation destinés aux entraîneurs, aux formateurs et aux administrateurs sportifs comprenant des modules sur la reconnaissance et la prévention des traumatismes et des abus sont en projet et un Code de bonne conduite pour les organisations sportives et les professionnels est en projet.

Est-ce que tout ceci est suffisant ? Certainement que nous n'en faisons pas assez, nous n'en ferons d'ailleurs jamais assez et certainement qu'il nous faudrait développer encore certaines actions ciblées et certains outils.

C'est pourquoi je me réjouis de vous entendre ce matin et de prendre note de vos suggestions et c'est pourquoi aussi je suis extrêmement reconnaissant du travail mené par le Pool d'experts dans le cadre du projet « Start to talk » ainsi qu'à l'ensemble des travaux de l'APES. Je peux d'ailleurs annoncer que le Ministère des Sports s'engage à une contribution volontaire (de 15.000 euros) afin de soutenir « Start to Talk ». Je vous remercie.